



Informer

- Vous écouter, répondre à vos interrogations, établir un dialogue constructif, vous délivrer des informations claires et pratiques, par oral et par écrit ...
- Vous permettre d'avoir accès à des informations juridiques et pratiques, de télécharger des documents émanant du Ministère de la Justice et des Tribunaux de l'Yonne (inventaire, compte-rendu de gestion, mandat de protection future, habilitation familiale, ...), de prendre connaissance de la Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée...



Accompagner

- L'aide et le soutien technique qui vous sont apportés, conformément à votre demande, dans le cadre de l'exercice d'une tutelle, curatelle ou habilitation familiale, voire mandat de protection future, sont systématiquement dispensés par des personnes expérimentées possédant le certificat national de compétences ou une maîtrise de droit.
- Dès la première prise de contact, sachez que tous nos échanges sont et restent **confidentiels**.
- Par principe déontologique, les bénévoles mandataires judiciaires en exercice, qui sont membres de l'ASTF, s'interdisent d'exercer la mesure de protection pour une personne à propos de laquelle ils auraient été sollicités dans le cadre de l'association.



Sensibiliser

- Rompre l'isolement des personnes exerçant des Tutelles familiales,
- Regrouper les Tuteurs Familiaux afin d'assurer la défense de leurs intérêts et la promotion de leurs droits,
- Sensibiliser l'opinion publique, les professionnels et les pouvoirs publics aux problématiques de la tutelle familiale et des personnes qui l'exercent,
- Créer des partenariats conformément à nos statuts : Génération Mouvement 89, ...

Avec ou sans Rendez
Vous

Le service d'Information et de Soutien des Tuteurs familiaux de l'Yonne est un service habilité par les Procureurs de la République TGI Auxerre et TGI Sens.

En dehors de nos permanences, laissez nous un message par mail ou par téléphone ; nous nous engageons à vous recontacter sous 48 heures.

Ce service financé par l'État est **gratuit**.

Permanences téléphoniques et accueil au siège
Le Phare - 8 avenue Delacroix - 89000 Auxerre
mardi matin de 9 h 00 à 13 h 00
Mercredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi matin de 9 h 00 à 13 h 30

Permanences au CCAS d'AUXERRE
14 Rue Michel Lepelletier de Saint-Fargeau
Le 1er mercredi du mois de 14 h 00 à 17 h 30

Permanences au CCAS de JOIGNY
5 Rue Jules Dumont D'Urville
Le 2nd mercredi du mois de 14 h 00 à 17 h 30

Permanences au CCAS d'AVALLON
10 Avenue Victor Hugo
Le 3ème vendredi du mois de 13 h 30 à 17 h 00

Permanences au CCAS de SENS
1 Place Etienne Dolet
Le 4ème vendredi du mois de 14 h 00 à 17 h 30

📞 07 70 29 67 59
tutellefamiliale.asso@gmail.com

Web : www.tutelle-familiale.fr
www.tutelle-familiale.org

Association de Soutien de la Tutelle Familiale

Reconnue d'Intérêt Général le 04/09/2017

Agréments - ISTF - Procureurs de la République TGI Auxerre et Sens

Déclaration n° W89100844 – Préfecture de l'Yonne

L'Association de Soutien de la Tutelle Familiale, A.S.T.F., créée en juin 2016 par des Tuteurs familiaux et des professionnels du droit, est une association reconnue d'intérêt général le 04 septembre 2017 (*).

L'Association est administrée bénévolement et paritairement par des Tuteurs familiaux et des professionnels du droit et de l'action sociale.

Conformément à ses statuts, l'ASTF a pour finalité d'aider, soutenir et défendre les intérêts des Tuteurs Familiaux qui exercent ou qui souhaitent exercer une mesure de protection juridique ou un mandat de protection future au bénéfice d'un parent ou d'un proche ayant au moins l'âge de la majorité.

La traduction de cet objectif, qui se conjugue avec ceux du respect inaltérable des droits et des libertés de la personne majeure protégée, et du principe de confidentialité, se retrouve dans le fonctionnement de son service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux. I.S.T.F., et dans l'exercice de ses missions :
« **Inform**er, **Accompagner**, **Sensibiliser** ».

Gratuité et confidentialité. Aucune obligation de devenir adhérent pour bénéficier de nos services. N'hésitez pas à nous contacter !

(*) L'ASTF est habilitée à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts pour ses adhérents et ses donateurs .



Informer



Accompagner



Sensibiliser

ASSOCIATION DE SOUTIEN DE LA

Tutelle Familiale

**Vous agissez auprès de Majeurs protégés,
De l'intérêt d'un proche vous vous souciez,
Qui d'autre que vous pour nous en parler ?
Tuteurs familiaux bien souvent esseulés,
Qui d'autre que nous pour vous fédérer ?
Voici l'association qui *vous* est dédiée !**

ASTF

Le Phare – 8 avenue Delacroix - 89000 AUXERRE

@ tutellefamiliale.asso@gmail.com

☎ **07 70 29 67 59**

Web : www.tutelle-familiale.fr

